

**TERMES DE REFERENCE POUR LA PRODUCTION DES ETATS FINANCIERS ET MONTAGE DE LA  
DSF POUR L'EXERCICE 2025 D'ACF AU CONGO RDC**

**Référence : DA-KSS-01522**

**1) Contexte et justification**

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 les entités à but non lucratif (EBNL) devaient établir des Etats répondant à la Réglementation SYCEBNL auprès des services fiscaux du CONGO RDC à partir de leurs états financiers. Depuis le 22 décembre 2022, le conseil des ministres de L'OHADA a adopté l'Acte Uniforme relatif au Système Comptable des Entités à but Non Lucratif (SYCEBNL). Les OSBL (Organisations Sans But Lucratif) se sont vues dotées d'un cadre comptable spécifique.

ACF entre donc dans le champ d'application.

Pour des motifs relatifs aux outils et moyens de gestion, les comptabilités de l'exercice 2025 ont été tenues selon le système minimal de trésorerie, tout comme l'exercice 2024.

En effet, en 2025, Action Contre la Faim sur le terrain utilise le logiciel SAGA dans ses versions 8.0 et 8.1.11 (EPI Concept). La majeure partie de la comptabilité de l'exercice 2025 a été tenue en comptabilité de trésorerie.

Le Plan comptable appliqué est le plan comptable interne à ACF, basé sur le plan comptable général français. Les règles comptables appliquées sont donc celles du plan comptable français.

Afin de permettre à chaque BP de tenir une comptabilité d'engagement, et se conformer au SYCEBNL, ACF s'est doté du logiciel comptable, qui sera déployé courant de l'exercice 2026. Ce système permettra aussi de fournir un mapping entre les comptes du plan comptable ACF et le SYCEBNL.

L'association, a également engagé des campagnes de formation à la comptabilité d'engagement et aux attendus de contrôles et justifications de clôture de fin de période et de fin d'exercice.

Les actions entreprises en 2025, ne porteront leurs fruits que pour l'exercice 2026. Après discussion avec ces auditeurs légaux, ACF souhaite confier à un cabinet d'expertise comptable les tâches d'intégration des comptes qui seront transformés en écritures d'engagement afin de les adapter au plan comptable SYCEBNL, d'assurer la mission de révision des comptes et la préparation des états financiers à destination des auditeurs légaux ainsi qu'aux administrations locales.

## 2) Objectifs

1 - Solliciter des offres compétitives afin de sélectionner un cabinet d'Expertise Comptable ayant la capacité de mettre en conformité les comptes des Bureaux pays du périmètre OHADA avec le SYCEBNL et à ce titre procéder à tous les retraitements nécessaires.

Il reviendra aux cabinets d'importer les fichiers dans leur logiciel comptable multidevises et de poursuivre toutes les corrections complémentaires nécessaires relatives aux reclassements comptables. La gestion des devises (devises fortes et faibles), devra se faire dans un logiciel multidevises.

A l'issue de leurs travaux le cabinet devra établir les états financiers et les notes complémentaires, et préparer les liasses qui seront soumises aux CAC pour certification avant dépôt auprès des autorités compétentes de chaque pays :

- La production et la justification des états financiers à fin 2024 : bilan, Compte de Résultat, Tableau de flux de trésorerie et les Notes annexes.
- Le Montage de la DSF : élaboration de la DSF et sa télé-déclaration/Assurer l'envoi de la déclaration suivant les règles du pays et auprès des autorités désignées légalement ;

Toutes les travaux réalisés devront être documentés et justifiés. A ce titre, le cabinet devra fournir les fichiers contenant tous les travaux et calculs entrepris. Il devra également, tenir à la disposition d'ACF tous les documents et renseignements qu'ACF ou les équipes du CAC pourraient demander.

Le cabinet devra également produire pour l'exercice comptable 2025, les états financiers et les notes complémentaires. Il devra répondre à toutes les questions et demandes de justification des équipes ACF et des CAC des bureaux pays.

Le cabinet devra présenter le plan de travail envisagé, les outils, équipes dédiés, livrables détaillés par étapes, et le planning de réalisations.

Le cabinet en présentant son offre s'engage à une totale transparence et transmission à venir des travaux réalisés et comptes retraités.

Les Résultats attendus sont :

- Une comptabilité du BP pour l'exercice 2025 produite suivant les normes SYCEBNL et certifiée par les CAC.
- Une déclaration DSF conforme, certifiée et déposée dans les délais
- Une disponibilité des informations et documents pour les équipes ACF et CAC
- Un transfert des fichiers des écritures comptables de l'exercice 2025 après mise aux normes SYCEBNL et régularisations finales, des dossiers de justification et clôture des comptes 2025 et un transfert de compétences aux équipes ACF.

- Un rapport d'exécution avec recommandations par cycle comptable.

La mission prendra fin à la l'issue du contrôle des CAC des comptes produits et de la remise de l'ensemble des livrables.

### **3) Résultats attendus**

Les états financiers 2025 seront remis à Action Contre la Faim à l'issue de la mission suscitée en objet et lorsque la déclaration aura été télé-déclarée.

### **4) Lieu**

La prestation aura lieu au bureau d'Action Contre la Faim au CONGO RDC, basé au Kinshasa.

### **5) Période**

La prestation devra être finalisée avant le 15 Mai 2026 (date limite de télé-déclaration de la DSF).

### **6) Logistique**

Une salle sera mise à la disposition du cabinet durant les heures d'ouverture du bureau d'Action Contre la Faim. Les membres du cabinet comptable devront prendre en charge leur transport, hébergement, restauration, communication (téléphone, internet etc...) et fournitures nécessaires durant la mission.

### **7) Modalités de soumission**

Le soumissionnaire devra répondre aux obligations encadrant l'exercice de la profession et notamment être habilité à exercer la profession d'Expert-Comptable (justificatif de l'inscription de l'entité postulante et son représentant auprès de l'Ordre des Experts Comptables du pays).

Le soumissionnaire présente une expertise dans la tenue et le retraitement des comptes des associations humanitaires dans le cadre de la mise en place du SYCEBNL.

Le prestataire ne pourra pas faire appel à la sous-traitance pour l'exécution des travaux d'Expertise comptable qu'il s'engage à réaliser en répondant au présent appel d'offres.

Le mandat ne sera pas attribué aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- qui ont fait l'objet d'une procédure disciplinaire pour manquements aux règles déontologiques et devoir de la profession

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt, notamment avec un membre du CA, de la direction d'ACF ou du cabinet de l'auditeur légal dans le pays;

- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

**Composition du dossier :**

Les candidatures devront comporter :

**Un dossier administratif :**

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Pays d'ACF au CONGO RDC et de la Direction Administrative et Financière d'ACF à Paris.
- Les documents légaux (RCCM, ID Nat, n° Impôt, RIB)
- Une attestation de conformité fiscale datant de moins de trois mois à compter de ce jour.

**Un dossier technique**

- Un document comportant la compréhension des termes de référence en lien avec les preuves de compétence et expériences du postulant.
- La méthodologie proposée par le cabinet.
- Le calendrier d'exécution.
- La présentation des principaux membres de l'équipe et les CV des membres de l'équipe.
- Les preuves de qualifications et d'expériences.

**Une offre financière :**

Un budget détaillé indiquant le coût global et la déclinaison des différentes rubriques.

Comment postuler :

Envoyer le dossier de candidature au Responsable de Département Logistique - ACF CONGO RDC ( [procurement@cd-actioncontrelafaim.org](mailto:procurement@cd-actioncontrelafaim.org) / [rddlog@cd-actioncontrelafaim.org](mailto:rddlog@cd-actioncontrelafaim.org) ) au plus tard le **31 Janvier 2026 à 17h00, heure de Kinshasa.**

**Objet du mail : Référence : DA-KSS-01522**

**PROPOSITIONS EN RETARD**

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de la demande de consultation. Action Contre la Faim pourra demander des clarifications à tout fournisseur si cela est nécessaire.

## LANGUE DES OFFRES ET PROCEDURE

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et Action contre la Faim doivent être rédigés en Français.

Les documents justificatifs et autres documents fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte en Français.

Toutefois, pour l'interprétation de l'offre, la version Française prévaudra.

## MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la consultation.

## COÛT DE PREPARATION DES OFFRES

Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.

## OUVERTURE, EVALUATION DES OFFRES ET CRITERES DE SELECTION

L'ouverture et l'évaluation des offres ont pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides.

<b>Critères</b>	<b>Points</b>
<b>Conformité du dossier administratif</b>	
Registre de commerce ( la preuve de la mention de l'activité de consultance)	obligatoire
Attestation de non redevance fiscale ou de régularité fiscale	recommandée
Certificat d'identification Fiscale présentant le NIU	Obligatoire
Attestation de domiciliation Bancaire au nom de l'entité	recommandée
<b>Offre Technique ( 70 Points)</b>	
Diplômes requis	15
Expérience significative dans l'évaluation qualitatives financières et Production des états financiers et montage de DSF Très Bonne (20 points) , Bonne (15 points) et Moyenne (10 points) sinon (0)	20
Capacité de documentation et de reporting	10
Expérience dans la rédaction de synthèses et de rapports	10

Très Bonne (10 points) , Bonne (7 points) et Moyenne (5 points) sinon (0)	
Qualité de la compréhension, de la méthodologie de l'offre technique et présentation d'un chronogramme en adéquation avec nos attentes ; Très Bonne (15 points) , Bonne (10 points) et Moyenne (5 points) sinon (0)	15
<b>Offre Financière ( 30 Points)</b>	
<b>Evaluation des propositions financières :</b> L'offre la moins disante aura la meilleure note et les autres fournisseurs auront une note dégressive selon leurs prix (montant du moins disant/montant à évaluer)*% évaluation(15%)	15
Budget bien détaillé de la consultance prenant en compte tous les éléments (Prestations, frais administratifs et Logistique) • Si le devis bien détaillé : 5 points ; • Si le devis non détaillé : 2 points.	5
Modalité et mode de paiement ; Les modalités et conditions de paiement souhaité : • Si virement bancaire et sans besoin d'avance : 5 points ; • Si virement bancaire avec demande d'avance (après début de l'activité): 2 points ; <b>Les pré financements sont fortement conseillés</b>	5
Validité de L'offre • Si validité plus de 3 mois : 5 points • Si validité 3 mois : 2,5 points • Si validité moins de 3 mois : 1 point • Sinon : 0 point <b>Recommandation de 90 jours minimum</b>	5
Total	100

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée à Kinshasa par un comité d'évaluation interne composé de représentants d'Action contre la Faim.

La consultance sera attribuée à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts et du prix de l'offre.

Les offres seront évaluées selon un certain nombre de critères qui seront par la suite notés puis pondérés. Ainsi, 3 aspects seront évalués : l'aspect administratif, l'offre technique et financier.

Toute information non communiquée par le fournisseur sera prise en compte dans l'évaluation, et aura alors la note de zéro.



Action Contre la Faim se réserve le droit de contacter, après l'évaluation, les soumissionnaires présélectionnés afin de mener des entretiens approfondis sur leur proposition.

Il sera fait de même pour les informations ne correspondant pas aux attentes d'Action Contre la Faim. La notation se fera suivant la logique de la meilleure Qualité, au meilleur Coût, suivant les meilleurs Délais.